



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Efficacité du système d'assurance qualité
du Collège Centennial**

Décembre 2020

Québec, le 6 janvier 2021

Madame Angela Burgos
Directrice générale
Collège Centennial
5440, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1T0

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 décembre 2020, du suivi transmis par le Collège Centennial le 19 mai 2020 en regard d'une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport de juin 2019, la Commission avait recommandé au Collège de se doter de mécanismes pour veiller à la pertinence de son programme d'études, notamment en suivant les taux d'admission à l'université de ses étudiants et en recueillant la perception de ses étudiants sur la formation reçue.

Pour assurer la pertinence de son programme d'études *Social Science* (300.A0), le Collège procède chaque session à la collecte de données perceptuelles auprès des étudiants. Cette collecte s'effectue par le biais d'un questionnaire qui sonde, entre autres, la contribution de chaque cours à la préparation des étudiants à la poursuite d'études universitaires. Sur une base annuelle, le Collège procède également à la collecte de données perceptuelles auprès des finissants. Cette collecte se réalise par l'entremise d'un questionnaire qui examine la pertinence du programme sous l'angle de son apport au développement d'habiletés intellectuelles et de méthodes de travail propres à soutenir la poursuite d'études universitaires. Comme l'indique le calendrier universel (*Universal Calender*) du Collège, cette collecte de données perceptuelles auprès des finissants est également l'occasion de documenter le taux d'admission à l'université.

Les données recueillies auprès des étudiants et des finissants sont compilées par la Direction des études, puis discutées lors de rencontres auxquelles participent divers groupes et instances. Lorsque des points à améliorer sont soulevés, la Direction des études détermine, avec les divers intervenants, les actions à entreprendre. Par la suite, elle assure la mise en œuvre des suivis selon l'échéancier convenu.

Par ailleurs, la Direction des services aux étudiants s'entretient annuellement avec des responsables des universités qui accueillent la majorité des finissants du Collège. Ces échanges portent sur les attentes des universités et les besoins des étudiants quant à la poursuite d'études universitaires. Sur la base de ces entretiens et des données perceptuelles collectées, la Direction des études procède à la mise à jour du profil de sortie de la personne diplômée afin d'en maintenir la pertinence, le cas échéant. Enfin, elle s'assure que les objectifs, le contenu des cours ainsi que les compétences du programme sont ajustés en adéquation avec le profil de sortie actualisé.

Au regard des processus mis en œuvre par le Collège Centennial, la Commission estime qu'il collecte désormais, auprès de ses étudiants et de ses finissants, des données suffisantes concernant la pertinence de son programme d'études. Elle considère également que le Collège met en œuvre des mécanismes de liaison avec les universités propres à contribuer à la pertinence de son programme. Enfin, bien que le Collège n'analyse pas les taux d'admission de ses finissants à l'université en regard des données disponibles pour l'ensemble du réseau, la Commission note qu'il prévoit néanmoins la collecte de telles données pour ses finissants. Pour toutes ces raisons, la recommandation est levée.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Michelle Fazioli, directrice des études
M. Max Salonine, directeur des études